



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités non classées par domaine : renforcement  
des capacités statistiques**

### **Rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21)**

#### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21). Le rapport présente l'évolution des travaux du Partenariat, le programme d'ateliers de PARIS 21 et les activités et les résultats des équipes de travail, y compris le rapport relatif aux indicateurs de renforcement des capacités statistiques. Il fait également état des projets à venir, notamment une évaluation des réalisations de PARIS 21 en 2003.

La Commission souhaitera peut-être :

- a) Prendre acte des progrès accomplis par PARIS 21 à ce jour et de l'évaluation qui sera consacrée prochainement à l'initiative;
- b) Formuler des observations quant aux orientations et au programme à venir;
- c) Examiner les indicateurs de renforcement des capacités statistiques.

---

\* E/CN.3/2003/1.



## Rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21)

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique . . . . .	1	3
II. Objectifs, résultats et évaluation . . . . .	2–5	3
III. Activités . . . . .	6–12	5
A. Équipes de travail . . . . .	6	5
B. Indicateurs de renforcement des capacités statistiques . . . . .	7	5
C. Plans de développement stratégique en matière de statistiques . . . . .	8	5
D. Recensements démographiques . . . . .	9	5
E. Statistiques rurales et agricoles . . . . .	10	6
F. Renforcement de l'appui statistique au suivi des objectifs de développement . . . . .	11	6
G. Outils et méthodes . . . . .	12	6
IV. Ateliers régionaux et activités de suivi . . . . .	13–20	6
A. Suivi des ateliers . . . . .	14–16	7
B. Programme à venir . . . . .	17	8
C. Activités de plaidoyer . . . . .	18	8
D. Site Web . . . . .	19	9
E. Bulletin . . . . .	20	9
V. Points à examiner . . . . .	21	9
 Annexe		
Présentation des indicateurs de renforcement des capacités statistiques . . . . .		10

L'objet du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) est de renforcer les capacités statistiques, notamment dans les pays en développement. À cet effet, le Partenariat encourage la formulation et le suivi de politiques s'appuyant sur des données factuelles et la mise en oeuvre de systèmes statistiques nationaux bien gérés et utilisant judicieusement les ressources. Il offre un cadre privilégié qui facilite les échanges entre utilisateurs et producteurs de statistiques. Son action porte sur les domaines suivants :

- Partenariats :** Rassembler les donateurs et les gouvernements autour de stratégies de développement dirigées par les pays;
- Activités de plaidoyer :** Montrer l'importance et l'utilité que revêtent les statistiques dans la formulation des politiques;
- Ressources :** Mobiliser des ressources en vue de la collecte d'éléments d'information qui faciliteront véritablement la formulation des politiques;
- Information :** Procéder à des échanges afin de mettre en commun l'information et d'encourager la coordination;
- Stratégies :** Renforcer durablement les capacités statistiques et faire un meilleur usage des données afin de donner une assise plus solide au développement.

Réseau à vocation mondiale, le Partenariat réunit des gouvernements, des organisations internationales, des organismes professionnels et des établissements universitaires, qui, forts d'une expérience pratique, souhaitent collaborer afin que les politiques soient étayées par des statistiques fiables et pertinentes.

## I. Historique

1. PARIS 21 a été créé en novembre 1999 à l'issue d'une réunion tenue à Paris, afin de donner suite à une résolution du Conseil économique et social sur la rationalisation et l'amélioration des statistiques et des indicateurs. Le premier rapport annuel du Partenariat a été présenté à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session (voir E/CN.3/2001/24)<sup>1</sup>, suivi à la trente-troisième session du deuxième rapport (voir E/CN.3/2002/19)<sup>2</sup>. La Commission de statistique a accueilli favorablement la démarche régionale appliquée par PARIS 21 et a souhaité que les indicateurs relatifs aux capacités statistiques mis au point par une équipe de travail du Partenariat lui soit présentés afin qu'elle puisse les examiner.

## II. Objectifs, résultats et évaluation

2. PARIS 21 a pour objectifs de rendre les plans de lutte contre la pauvreté plus efficaces et d'appuyer des moyens de gouvernement plus transparents, plus responsables et plus efficaces dans les pays en développement et en transition économique, notamment afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les principes appliqués par PARIS 21 en matière de partenariats tiennent compte du fait que les populations

et les gouvernements des pays en développement et des pays en transition économique sont les principaux artisans du développement. Ils soulignent l'importance que revêtent la maîtrise des initiatives par les pays, l'existence d'engagements qui s'inscrivent dans une perspective à long terme et auxquels souscrivent les parties prenantes internationales et locales et l'amélioration de la coordination de la coopération technique.

3. Le Partenariat existe depuis déjà trois ans. D'ici à la fin de 2003, il devrait avoir achevé son programme régional, lequel vise à mieux sensibiliser la plupart des pays en développement et des pays en transition économique et à les inciter à prendre des mesures. Le programme fera l'objet d'une évaluation par des experts indépendants au début de 2003. Ceux-ci s'entretiendront avec les parties prenantes du Nord et du Sud afin d'évaluer les atouts et les lacunes de l'initiative, de tirer les enseignements de l'expérience et de proposer des aménagements afin de poursuivre l'initiative après 2003.

4. Ainsi que cela a été souligné à la réunion d'octobre du consortium, PARIS 21 devra mieux intégrer ses activités avec celles des partenaires de développement, en particulier ceux qui n'interviennent pas habituellement dans le domaine du renforcement des capacités statistiques. La tendance est encore à considérer les statistiques comme une question d'ordre purement technique et à examiner la question des statistiques nécessaires au suivi des progrès en matière de développement en marge des programmes. Le programme à venir s'articulera autour des éléments suivants :

- Un rapport annuel sur les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement, y compris les initiatives en cours et les problèmes qui se posent. L'objectif est d'appeler l'attention des partenaires de développement et du public en général sur l'évolution des statistiques;
- La promotion des indicateurs de renforcement des capacités statistiques en tant qu'instrument de gestion utilisable aux fins de la planification stratégique et de l'exécution sur les plans aussi bien national qu'international;
- La poursuite du programme d'information avec des films, des bulletins et des documents qui montrent en quoi les statistiques peuvent contribuer au développement;
- Le parrainage de manifestations de haut niveau qui mettent en évidence le rôle et la valeur des statistiques en ce qui concerne les grands instruments de développement, tels que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;
- Des aide-mémoires et des codes de référence relatifs à l'amélioration de la pertinence des statistiques pour les politiques des pays en développement, qui s'inspireront des résultats des travaux des équipes de travail et des ateliers.

5. PARIS 21 a continué à renforcer la synergie et la communication entre les entités s'occupant du renforcement des capacités statistiques et celles qui se servent des statistiques. Le Partenariat fonctionne par l'intermédiaire :

- D'équipes de travail opérant au niveau mondial et constituées par des entités partenaires de PARIS 21. Ces équipes mettent au point les outils et font la synthèse de l'information qu'utilisent les partenaires de PARIS 21;
- D'ateliers organisés par PARIS 21 au niveau sous-régional à l'intention des pays en développement et des pays en transition afin d'améliorer les échanges entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques et d'amorcer la mise au point de plans nationaux de modernisation.

### **III. Activités**

#### **A. Équipes de travail**

6. Cinq équipes de travail sont opérationnelles et il a été proposé d'en constituer une sixième. Animées par un coordonnateur bénévole, ces équipes regroupent des intervenants qui s'intéressent aux questions du renforcement des capacités statistiques et qui viennent d'organismes internationaux et d'organisations de donateurs ainsi que des pays en développement et des pays en transition.

#### **B. Indicateurs de renforcement des capacités statistiques**

7. Sous l'impulsion du Fonds monétaire international (FMI), l'équipe chargée des indicateurs de renforcement des capacités statistiques a mis au point un questionnaire composé de 34 indicateurs (16 indicateurs quantitatifs et 18 d'ordre qualitatif) qui permettent de se faire une idée des capacités statistiques des pays. L'objectif était de mettre au point des indicateurs génériques comparables sur le plan international. Le questionnaire a été mis à l'essai dans deux pays et l'expérience sera élargie à d'autres pays dans les mois qui viennent. On trouvera en annexe une synthèse du rapport présenté par l'équipe de travail.

#### **C. Plans de développement stratégique en matière de statistiques**

8. L'équipe chargée de la mise au point d'un plan de développement stratégique en matière de statistiques s'est intéressée à l'expérience acquise par les pays et aux pratiques de référence en vue de la formulation de plans nationaux de développement des statistiques, se servant pour ce faire des instruments existants, tels que le Système général de diffusion des données. Elle publiera le résultat de ses travaux sur le site Web de PARIS 21 afin d'aider les pays à tirer pleinement parti des initiatives existantes.

#### **D. Recensements démographiques**

9. L'équipe chargée de la question des recensements a examiné le financement des recensements tant du point de vue des pays en développement que de celui des donateurs et a réfléchi à des méthodes de nature à réduire le coût des recensements démographiques. Elle a fait part de ses conclusions dans un document présenté à l'occasion d'un colloque en 2001<sup>3</sup>. Elle se propose de se pencher sur la question de l'amélioration des recensements et de leur utilisation aux fins du suivi statistique

des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

### **E. Statistiques rurales et agricoles**

10. Devenue opérationnelle en 2001, l'équipe chargée des statistiques rurales et agricoles s'attache à faire une plus large place aux statistiques alimentaires, agricoles et rurales dans les systèmes statistiques nationaux. Sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, elle s'emploie à mobiliser des ressources; à mettre en commun les données d'expérience et les pratiques novatrices; à mettre au point des méthodes économiquement rationnelles; à promouvoir la coordination de l'action des parties prenantes. L'équipe a dressé un bilan de son travail en 2002 et a esquissé un projet régional aux fins d'obtenir l'appui de plusieurs organismes<sup>4</sup>. Le projet serait lancé en Afrique dans un premier temps, puis élargi à d'autres régions.

### **F. Renforcement de l'appui statistique au suivi des objectifs de développement**

11. Une nouvelle équipe, créée par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et la Banque mondiale, avec l'approbation du Comité directeur de PARIS 21 en juin 2002, recensera, au moyen d'études de cas, les mesures à prendre en vue de l'harmonisation des statistiques permettant de mesurer, de suivre et de tirer parti des progrès accomplis en matière de développement. À cet effet, elle repérera les lacunes des systèmes statistiques nationaux et les défauts de cohérence entre les normes nationales et les normes internationales.

### **G. Outils et méthodes**

12. En octobre 2002, le Comité directeur de PARIS 21 a approuvé la création d'une autre équipe, chargée de la mise au point d'outils et de méthodes de nature à faciliter le suivi des politiques de développement. Cette équipe s'attachera en premier lieu à élaborer des méthodes et des outils permettant d'évaluer les différents aspects de la pauvreté et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, tels que l'évolution qualitative et la bonne gestion des affaires publiques et du développement axé sur le respect des droits. Elle constituera le Groupe de Montreux sur les statistiques et les indicateurs des droits de l'homme, fera rapport sur ces questions à la Commission de statistique et formulera des avis consultatifs sur le projet METAGORA (Méthodes et outils d'évaluation de la gouvernance au moyen du suivi et de l'analyse).

## **IV. Ateliers régionaux et activités de suivi**

13. En novembre 2002, PARIS 21 avait organisé quatre ateliers sous-régionaux et neuf autres devraient l'être d'ici à la fin de 2003. Du fait qu'ils favorisent le dialogue entre les principaux utilisateurs de statistiques et les producteurs de statistiques dans les pays en développement et dans les pays en transition et qu'ils facilitent un accord entre les parties prenantes nationales en ce qui concerne les

plans d'action à appliquer, les ateliers régionaux sont le point de départ d'un processus d'amélioration de la pertinence des statistiques du point de vue des politiques.

## A. Suivi des ateliers

14. Jusqu'à présent, les ateliers régionaux ont été fructueux en ceci qu'ils ont facilité la mise en concordance de l'information produite par les systèmes statistiques et des priorités des décideurs et permis d'amorcer une dynamique de planification stratégique de ces systèmes. Les stratégies de réduction de la pauvreté et le suivi des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont entraîné des besoins accrus de statistiques parmi les parties prenantes, qu'il s'agisse des statistiques généralement fournies par les organismes nationaux, de données plus récentes, telles que les indicateurs de gouvernance et le suivi des dépenses de l'État, ou des statistiques provenant des systèmes intégrés de gestion des ministères, examinées sous un angle nouveau.

15. La participation active de hauts responsables aux ateliers a permis d'inscrire les résultats dans la durée, puisque les autorités nationales ont appliqué les recommandations formulées. Par ailleurs, des pays ont adressé des demandes d'aide à PARIS 21 à l'issue des ateliers et l'appui qui leur est donné revêt différentes modalités : assistance technique empruntant les filières établies; aide des organisations sous-régionales; aide apportée par PARIS 21 à l'organisation de réunions nationales ou facilitation de l'accès aux connaissances spécialisées existant dans la région, souvent avec le concours d'organismes donateurs ou de fonds d'affectation spéciale.

16. À ce jour, un certain nombre de pays ont entrepris des opérations de planification statistique et des activités de diffusion avec l'aide de PARIS 21. Celui-ci a joué un rôle majeur en favorisant la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience au niveau sous-régional et a ainsi appuyé la réforme des systèmes statistiques dans les pays. Son appui a pris différentes formes :

- Il a facilité l'établissement d'un dialogue sous-régional entre les décideurs et les producteurs de statistiques concernant l'utilisation des statistiques dans le cadre d'action existant. Ce dialogue est de nature à susciter un mouvement en faveur des réformes et à mieux faire connaître le savoir-faire existant au niveau local. Les pays ont déjà établi des arrangements de coopération Sud-Sud de leur propre chef ou avec l'aide d'organismes régionaux ou d'organismes donateurs;
- Il a sensibilisé les gouvernements à l'importance que revêtaient les politiques suivies en matière de statistiques et signalé l'existence de pratiques qui permettaient de réunir les conditions requises;
- Il a désigné des experts dans les pays voisins afin qu'ils conseillent les décideurs ou appuient les réformes ou les programmes de planification;
- Il a amélioré la liaison entre les pays et les donateurs afin de susciter une plus grande synergie à l'appui d'initiatives dirigées par les pays et apporté son savoir-faire lorsque les pays ou leurs partenaires lui en ont fait la demande;

- Il a veillé à la continuité entre les ateliers et les mécanismes locaux, tels que la campagne lancée en faveur des objectifs du Millénaire en matière de développement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## B. Programme à venir

17. PARIS 21 organisera une série de neuf ateliers (voir tableau ci-après) avec le concours des organes sous-régionaux et nationaux appropriés et entreprendra des activités afin de faire suite aux ateliers dans un certain nombre de pays. Les connaissances et des documents d'information mis au point par les équipes de travail seront mis à la disposition des partenaires et faciliteront les activités du consortium. Un programme systématique de sensibilisation, alliant des réunions de haut niveau et un rapport annuel sur le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement et dans les pays en transition, sera proposé dans le courant de l'année aux partenaires de développement qui ne sont pas des spécialistes des statistiques.

### Programme d'ateliers sous-régionaux

<i>Sous-région</i>	<i>Date</i>
Afrique centrale . . . . .	4e trimestre 2002
Afrique de l'Ouest I . . . . .	1er trimestre 2003
Afrique de l'Ouest II . . . . .	1er trimestre 2003
Amérique centrale . . . . .	1er trimestre 2003
Caraïbes . . . . .	2e trimestre 2003
Asie du Sud . . . . .	1er trimestre 2003
Asie de l'Est et Asie centrale . . . . .	2e trimestre 2003
Îles du Pacifique . . . . .	3e trimestre 2003
Pays arabes . . . . .	2e trimestre 2003

## C. Activités de plaidoyer

18. À partir de séquences filmées au cours d'ateliers et d'entretiens avec des spécialistes bien connus dans le domaine politique et dans celui des statistiques, PARIS 21 a réalisé une vidéo, intitulée « Measuring the Change in World Poverty », que l'on peut se procurer gratuitement à l'adresse suivante : <contact@paris21.org>. Par ailleurs, le site Web « Why Statistics » (<www.odysseus.it/sfabw/HomePage.html>) regroupe des documents d'information sur l'utilité des statistiques et des éléments d'information sur les priorités de la statistique, la qualité des données et le financement des activités statistiques.

## D. Site Web

19. PARIS 21 a fait de son site Web (<www.paris21.org>) un outil de communication et de sensibilisation. On y trouve des exposés et des rapports ayant trait aux ateliers, des informations sur les équipes de travail, une description des initiatives statistiques nationales, des précisions sur les réunions à venir et des liens hypertexte avec d'autres sites statistiques.

## E. Bulletin

20. PARIS 21 a lancé un bulletin en avril 2002 afin de rendre compte de son action et d'offrir une tribune aux membres du consortium et à d'autres acteurs. Le bulletin, qui devrait paraître trois fois par an, comprend des articles sur les ateliers régionaux et nationaux et sur les activités des équipes de travail ainsi que des liens hypertexte avec des documents consultables en ligne. La réaction des lecteurs a été très encourageante.

## V. Points à examiner

21. La Commission de statistique est invitée :

- a) À prendre note des progrès accomplis par PARIS 21 à ce jour et de l'évaluation dont l'initiative devrait faire prochainement l'objet;
- b) À faire part de ses observations concernant les orientations retenues et le programme de travail à venir;
- c) À examiner les indicateurs de renforcement des capacités statistiques.

### Notes

<sup>1</sup> Les documents de la trente-deuxième session de la Commission de statistique peuvent être consultés à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2001.htm>>.

<sup>2</sup> Les documents de la trente-troisième session de la Commission de statistique peuvent être consultés à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2002.htm>>.

<sup>3</sup> *Population and Housing Censuses. A Funding Crisis?*, document présenté par le Fonds des Nations Unies pour la population à l'occasion d'un colloque international consacré aux recensements de la population et du logement organisé du 7 au 10 août 2001, à New York, par la Division de statistique (<[http://unstats.un.org/unsd/demog/docs/symposium\\_04.htm](http://unstats.un.org/unsd/demog/docs/symposium_04.htm)>).

<sup>4</sup> *Proposal for Strengthening Agricultural and Rural Statistics Systems in Support of Rural Poverty Reduction and Food Security in Africa.*

## Annexe

### **Présentation des indicateurs de renforcement des capacités statistiques**

1. En mai 2001, PARIS 21 a constitué une équipe de travail chargée de la mise au point d'indicateurs permettant de suivre les progrès des pays en matière de renforcement des capacités statistiques. On trouvera ici une synthèse du rapport final<sup>a</sup> soumis par l'équipe à la réunion tenue par PARIS 21 en octobre 2002.

2. Mettre au point les indicateurs n'a pas été chose aisée, mais l'équipe n'a jamais perdu de vue combien il importait de suivre de près le développement statistique d'un pays. Les indicateurs sont le reflet d'opérations statistiques complexes menées à bien par des organismes très nombreux et très différents d'un pays à un autre. L'équipe s'est attachée à isoler les variables propres à la production statistique tout en veillant à ce que la collecte de l'information voulue n'entraîne pas de contraintes trop lourdes. Les indicateurs devaient donc être concis et faciles à produire. Ils devaient donner une vue d'ensemble de la situation et, de ce fait, être peu nombreux, tout en brochant un tableau représentatif des conditions statistiques afin de faciliter les comparaisons d'un ensemble de données à un autre. Ils devaient permettre de suivre l'évolution dans le temps. L'objectif étant l'établissement de comparaisons internationales, ils devaient être identiques d'un pays à l'autre et être mis à la disposition de la communauté internationale.

3. L'équipe s'est tout d'abord employée à arrêter le sens à donner au terme « capacités statistiques » et à cerner ce que signifiait renforcer ces capacités. Elle a dépouillé les nombreux ouvrages existant sur la question, examiné l'expérience de ses membres en matière de renforcement des capacités statistiques et consulté les organismes donateurs. En avril 2002, elle a également organisé un séminaire international au FMI afin de connaître l'opinion de 20 gouvernements qui ont lancé des programmes de renforcement des capacités statistiques. L'équipe s'est réunie à trois reprises (en mai et en septembre 2001 et en avril 2002) et n'a pas ménagé ses efforts dans l'intervalle. Elle a retenu les services de trois consultants internationaux éminents qui l'ont aidée à mettre au point les indicateurs et à en vérifier le bien-fondé.

### **Indicateurs de renforcement des capacités statistiques**

4. Le fruit de ces efforts est un ensemble d'indicateurs du renforcement des capacités statistiques composé de 16 indicateurs quantitatifs et 18 indicateurs qualitatifs.

5. Les indicateurs *quantitatifs* ont trait aux ressources (budget annuel financé par des fonds nationaux ou de provenance extérieure, personnel et moyens matériels), aux sources d'information (enquêtes et sources administratives) et aux produits statistiques. Ils visent à mesurer les résultats obtenus en ce qui concerne les fonds mobilisés auprès des pouvoirs publics ou de donateurs extérieurs, les sources de données et les ressources humaines. Ils situent le point d'équilibre atteint pour ce qui est de l'obtention de ressources précieuses et la capacité d'utiliser ces ressources en vue d'obtenir des résultats de qualité. Les indicateurs quantitatifs donnent une idée approximative de l'étendue et du champ des activités statistiques.

6. Néanmoins, leur utilité se heurte à l'absence de points de comparaison. Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux produits statistiques ne permettent pas d'évaluer l'efficacité puisqu'ils ne montrent pas dans quelle mesure les statistiques sont effectivement utilisées. Il en est de même des indicateurs de ressources, étant donné qu'il est malaisé d'établir une corrélation entre la quantité de ressources et les conditions à respecter dans l'établissement des produits statistiques. Il y a lieu d'examiner les indicateurs quantitatifs en fonction des conditions dans lesquelles se déroulent les activités statistiques, celles-ci étant mesurées par les indicateurs qualitatifs, qui rendent mieux compte de l'efficacité et du déroulement de la production statistique.

7. Les indicateurs *qualitatifs* permettent d'envisager plus largement les facteurs qui influent sur l'environnement statistique, les processus statistiques et la façon dont les caractéristiques des produits statistiques répondent aux besoins des utilisateurs. Ils permettent de dire : a) si le cadre juridique et institutionnel facilite la production de statistiques; b) si les ressources sont suffisantes et si les activités vont dans le sens d'une augmentation de la productivité; c) si le climat ambiant se prête à un travail de qualité; d) si l'intégrité et le professionnalisme sont protégés et si des mesures de transparence existent; e) si les activités statistiques fondamentales sont menées à bien selon des méthodes éprouvées et si les sources de données et les techniques employées sont adaptées aux besoins; f) si des mesures ont été prises afin de garantir la pertinence des produits; g) si les caractéristiques des statistiques produites répondent aux attentes des utilisateurs. Chaque indicateur est évalué par rapport à une échelle comportant quatre gradations assorties d'éléments de comparaison : le niveau 4 correspond à des activités statistiques très développées; le niveau 3, à des activités modérément développées; le niveau 2, à des activités en cours de développement mais encore très lacunaires; et le niveau 1, à des activités sous-développées. Les niveaux 3 et 4 se rapportent à des activités pour lesquelles aucune assistance extérieure n'est nécessaire.

### **Compilation des indicateurs de renforcement des capacités statistiques**

8. Un questionnaire composé d'un tableau regroupant les indicateurs et d'une fiche explicative est à compléter par les producteurs de données. Le tableau a été conçu pour servir aussi bien de mécanisme de collecte que de mécanisme de diffusion de l'information, l'adaptation des données entre les deux opérations étant réduite au minimum.

9. Les indicateurs peuvent être compilés à des fins de gestion interne et à des fins de comparaisons internationales. Les producteurs de statistiques peuvent se servir des indicateurs comme d'un outil de gestion et appliquer les indicateurs quantitatifs à un organisme statistique en particulier et les indicateurs qualitatifs à un ensemble de données, ce qui leur permet d'avoir un aperçu de la capacité de l'organisme à produire les statistiques visées par l'étude.

10. En ce qui concerne les comparaisons au niveau international, les indicateurs doivent être homogènes d'un pays à l'autre et ont été divisés en trois parties. La première partie – les indicateurs portant sur l'ensemble du système statistique – a trait aux statistiques produites par un pays (l'année de référence et le nom des organismes statistiques doivent être précisés). La deuxième partie – les indicateurs

se rapportant aux organismes producteurs – porte sur les données quantitatives relatives aux organismes chargés de produire les statistiques relatives au produit intérieur brut (PIB), à la population et aux revenus et dépenses des ménages. La troisième partie – les indicateurs relatifs à un ensemble de données statistiques – permet de collecter des données qualitatives sur le PIB, la population et les revenus et dépenses des ménages.

11. Il est suggéré de prévoir une période expérimentale pendant laquelle les producteurs de données se familiariseront avec les indicateurs de renforcement des capacités statistiques et PARIS 21 s'emploiera à faire connaître les indicateurs auprès de l'organisme statistique chargé de la coordination de l'activité statistique dans le pays et à adapter les indicateurs en fonction des enseignements tirés de leur application.

## **Conclusions**

12. Les indicateurs de renforcement des capacités statistiques s'appliquent de façon générale à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement statistique atteint, mais ils peuvent être particulièrement utiles aux pays dont les systèmes statistiques sont embryonnaires et qui dépendent donc fortement de l'aide extérieure.

13. Les indicateurs permettent de dresser un tableau général de la situation statistique d'un pays, de recenser les atouts et les lacunes, de planifier les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés et de suivre les efforts déployés à cette fin.

14. Les indicateurs de renforcement des capacités statistiques peuvent également faciliter la communication et la coordination entre les organisations d'assistance technique. Ils permettent de mesurer à une aune commune les besoins des pays en matière de capacités statistiques, de jeter un nouvel éclairage sur la situation des différents pays, de mettre les résultats en commun de manière systématique et de présenter une analyse comparative de la situation d'un pays à un autre. Qui plus est, ils favorisent le suivi du développement statistique dans le temps et constituent pour les donateurs un nouvel outil avec lequel évaluer l'efficacité de leur assistance technique.

15. Les indicateurs de renforcement des capacités statistiques sont très prometteurs en ceci qu'ils peuvent faciliter l'instauration de conditions dans lesquelles l'information statistique deviendra l'un des grands piliers des politiques nationales et de la bonne gouvernance.

16. Le rapport final de l'équipe de travail chargée des indicateurs de renforcement des capacités statistiques, y compris le questionnaire et la description des points de comparaison applicables aux indicateurs relatifs aux ensembles de données, peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.paris21.org/htm/TT\\_Indicators.htm](http://www.paris21.org/htm/TT_Indicators.htm).

### *Notes*

<sup>a</sup> <http://www.paris21.org/htm/task/scbi/scbifnlrpt.pdf>.